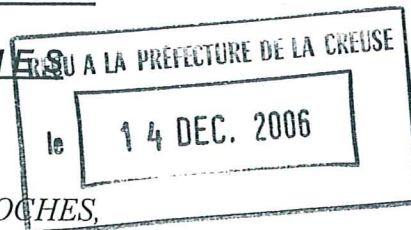


## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROCHESES



*L'an deux mille six*

*Le onze Décembre, à 20 heures 00,*

*Le Conseil Municipal de la Commune de ROCHESES,*

*légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire,*

*à la Mairie, sous la présidence de Madame MARTIN Sylvie-Maire.*

*Nombre de Conseillers en exercice : 10*

*Date de convocation de Conseil : 05 Décembre 2006*

*Présents : Madame MARTIN Sylvie : Maire, Messieurs DINDAUD Jean-Louis : 1er adjoint, RAZET Jean-Paul : 2ème adjoint, Madame BOCQUET Josette : 3ème adjoint, Messieurs BEAUJARD René, BOURET Philippe, MARIE Daniel, PAROTON Michel et VIRMONT Fabien.*

*Absent excusé : Monsieur DEFRENEIX Samuel.*

*Secrétaire de séance : Monsieur VIRMONT Fabien.*

### OBJET : MOTION CONCERNANT LA DESSERTE FERROVIAIRE DU DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

Madame le Maire fait part au Conseil Municipal de la motion concernant la desserte ferroviaire du département de la Creuse qui a été soumise à l'Association des Maires et Adjointes de la Creuse lors de son Assemblée Générale du 21 Octobre 2006 et qui a été adoptée à l'unanimité.

Le Conseil Municipal, après délibération,

ACCEPTE cette motion qui indique que les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à un projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir et par laquelle les élus demandent :

- la modernisation de la ligne historique La Souterraine – Châteauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris,
- l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
- une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances-Evaux-Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

AUTORISE Madame le Maire à signer toutes pièces relatives à cette affaire

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

ROCHES, le 12 Décembre 2006

Le Maire

A handwritten signature in black ink, appearing to be the name of the Mayor, written over a horizontal line.